

Le haut produit des revenus publics a jusqu'ici continué conformément aux anticipations qui en avaient été formées ; mais on n'espère pas qu'il soit proportionné à tous les objets qui ont été suggérés. On présume en conséquence que quelques provisions sont requises ; et l'on espère, qu'elles pourront être faites commodément avec l'égard dû à la commodité de nos citoyens, qui ne peuvent manquer de sentir qu'il est vraiment sage d'ajouter quelque chose à leurs présentes contributions, pour obvier à une accumulation de charges futures.

Mais je ne puis m'empêcher de recommander le rappel de la taxe sur le transport des imprimés publics. Il n'y a point de ressource si ferme pour le Gouvernement des Etats-Unis que l'affection du peuple, guidée par une politique éclairée ; et rien ne tend plus à produire ce bien primaire qu'une fidèle représentation des procédés publics répandue sans restriction dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Une estimation des appropriations nécessaires pour le service courant de l'an prochain, et l'état d'un achat d'Armes et de munitions, fait durant le réces, seront présentés au Congrès.

*Messieurs du Sénat et de la Chambre des Représentans.*

Les divers objets que je viens de mentionner ouvrent un vaste champ à vos délibérations, et comprennent quelques-uns des principaux intérêts de notre patrie. Permettez moi de rappeler à votre souvenir la grandeur de votre tâche. Sans un sang-froid exempt de préjugés, le bien-être du Gouvernement pourrait être en risque ; sans une harmonie, concordante avec la liberté des sentimens, il peut perdre sa dignité. Mais comme je me flatte que les procédés législatifs des Etats Unis ne seront jamais accusés de manquer de tempérance et de candeur, ainsi la félicité publique ne languira pas faute de ma co-opération zélée et vigoureuse.

*Etats Unis, 3 Décembre, 1793. (Signé) GEORGE WASHINGTON.*

STRASBOURG, 30 Août. Les mouvemens des Autrichiens dans Brisgaw donnent beaucoup d'inquiétude aux Français. On soupçonne qu'ils ont dessein de pénétrer en France par le territoire du Canton de Basle, dont les troupes ne feraient qu'une ombre de résistance en tirant sur les Autrichiens à poudre seulement. Le Général qui commande sur le Haut Rhin a en conséquence écrit la lettre suivante à ce canton :

*“ Magnifiques Seigneurs,*

Dans le cas où l'ennemi tenterait de passer avec violence par quelque voie que ce soit, vous ne serez pas surpris si je détache et porte des troupes dans le territoire de votre canton, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer plus loin. La destination de ces troupes ne serait qu'une mesure défensive, provoquée par les Autrichiens, s'ils demandaient permission de passer par la ville de Basle. J'ai aussi à vous prier d'y admettre quelques troupes Françaises, pour vous aider à repousser cette violation de neutralité. Si cette demande était rejetée, la ville de Basle serait exposée à tous les maux résultant des moyens de défense que je serais obligé d'employer. Mon artillerie est prête pour mettre le feu à toutes les places qu'il serait nécessaire de brûler, et le pont du Rhin serait le premier point de direction pour mes canoniers. Je sollicite une réponse explicite et cathégorique de votre part relativement au parti que vous vous proposez de prendre, sous les dis-